

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE QUINZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 17 mars 2015.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT -
M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER -
Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE -
Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET -
Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Marie-
Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE -
M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST -
Mme Martine JULLIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU -
Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Jérôme SOLDEVILLE -
M. Guy TUSCHER - Mme Sonia YASSIA - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA -
M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-
José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE -
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO.

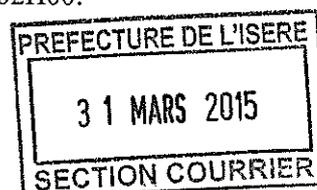
Absents ayant donné pouvoir :

M. Bernard MACRET donne pouvoir à M. Guy TUSCHER de 23H40 à 02H00
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Antoine BACK de 01H27 à 02H00
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 00H00 à 01H00
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 01H50 à 02H00
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 18H15 à 02H00
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à Mme Mondane JACTAT de 23H45 à 02H00
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Fabien MALBET de 00H00 à 02H00
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 18H15 à 20H34
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 23H45 à 02H00
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 01H20 à 02H00
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 00H30 à 02H00
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 00H30 à 02H00
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H15 à 20H22
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 23H45 à 02H00
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 23H45 à 02H00
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H15 à 02H00
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 18H15 à 02H00.

Absents à partir de 23H45 :

M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO.

Secrétaire de séance : M. Pascal CLOUAIRE.



ADMINISTRATION GENERALE : Adhésion à l'association « TOGETHER France - pour des Territoires de coresponsabilité »

Madame Marina GIROD DE L'AIN expose,

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte d'interdépendance et de limitation des ressources à l'échelle du monde, de nouvelles formes de gouvernance démocratiques peuvent être mises à contribution pour aider aux transformations sociétales qui s'imposent.

En lien avec les services de l'Etat, les collectivités, les universités et les laboratoires de recherche impliqués en ce sens, la Ville de Grenoble souhaite contribuer à renouveler l'observation sociale et la définition des indicateurs sociaux en lien avec les citoyens, menant d'ores et déjà des actions concrètes en ce sens (action i-best sur le quartier Teisseire, action Spiral sur le quartier Mistral).

Aujourd'hui, des territoires de plus en plus nombreux cherchent à développer des voies nouvelles dans cette perspective (agendas 21, démarches participatives ou de co-construction de l'action publique) visant à la fois une meilleure coresponsabilité entre acteurs publics et privés et citoyens et le renforcement de la démocratie collaborative comme complément indispensable de la démocratie représentative.

Encouragées par le Conseil de l'Europe dans le cadre de sa stratégie et de son plan d'action pour la cohésion sociale, des villes et des zones rurales se sont constituées depuis 2006 comme « territoires de coresponsabilité ».

Leur mise en réseau progressive a abouti en septembre 2009 à la première Rencontre internationale de coresponsabilité qui s'est tenue à Mulhouse (France), ville pionnière du processus. Cette réunion a été le point de départ de la création informelle du Réseau International des Territoires de coresponsabilité sous le nom de « TOGETHER for Territories of Coresponsability » soutenu par un financement de l'Union Européenne (UE) – programme URBACT.

Le Réseau International des Territoires de Coresponsabilité a été créé formellement à Strasbourg le 4 novembre 2013, prévoyant la constitution de délégations nationales ou réseaux nationaux dans chaque pays participant à la démarche. Ce réseau collaboratif regroupe aujourd'hui plus de 400 collectivités et territoires européens qui s'emploient en particulier à promouvoir la démarche SPIRAL (Societal Progress Indicators for the Responsibility of All).

Cette méthode a pour but de produire des indicateurs de bien-être sur un territoire et d'ouvrir la discussion la plus large sur les possibles actions à construire – et co-construire - pour l'améliorer. Elle se démarque nettement d'une conception du progrès basée sur la seule production de richesses mesurées ou non par le Produit Intérieur Brut (PIB) et met en avant le rôle déterminant des dimensions immatérielles du bien-être telles que le lien social, la reconnaissance, le sens de la vie, le sentiment d'utilité, la confiance dans soi-même, dans les autres, dans les institutions et dans l'avenir, la fraternité etc.

C'est dans le cadre de ce processus de structuration qu'a été constituée l'association TOGETHER-France lors d'une assemblée générale constitutive réunie à Paris le 5 décembre 2014 avec le soutien du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et à laquelle Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble étaient représentées.

En lien avec les gouvernements et d'autres partenaires comme les centres de recherche et universités, les territoires membres du réseau s'engagent à tester en vraie grandeur l'hypothèse selon laquelle la coresponsabilité est la voie la plus efficace et la plus pertinente pour parvenir à l'objectif du bien-être de tous, générations futures incluses. Les premiers résultats de leurs travaux seront présentés et mis en débat avec les autorités publiques nationales et européennes lors de la troisième rencontre internationale des territoires de coresponsabilité qui se tiendra à Braine-l'Alleud (Belgique) les 3, 4 et 5 novembre 2015.

Avec l'appui de Grenoble Alpes Métropole (Métro) déjà engagée par ailleurs dans la démarche, la Ville de Grenoble s'est engagée concrètement dans l'expérimentation de la méthode SPIRAL depuis septembre 2014 dans le quartier Mistral. Cette expérimentation fera l'objet d'une restitution aux habitants du quartier et aux élus.

Afin d'inscrire cette première expérience dans une dynamique partenariale et de long terme pour le territoire mais aussi de la verser au bénéfice du travail effectué au plan national et international pour promouvoir la coresponsabilité comme outil de transformation politique, sociale, et économique et comme levier pour la transition écologique, il est proposé d'adhérer à l'association TOGETHER France en tant que membre fondateur et de désigner Mme GIROD DE L'AIN en tant que représentant titulaire de la Ville de Grenoble.

Le montant de la cotisation de 1 000 euros sera inscrit au budget de la Ville - Chapitre : 011
Charges à caractère général - Nature comptable : 6281 concours divers (cotisations)
- Code S/Fonction : 020 -Administration Générale.

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Ressources et évaluation du 09 mars 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider la démarche globale de promotion de la coresponsabilité comme voie nouvelle pour repenser le progrès et renforcer la démocratie pour faire face aux défis du 21ème siècle
- d'approuver l'adhésion de la Ville de Grenoble à l'association TOGETHER France
- de désigner Mme Marina GIROD de L'AIN en tant que représentant titulaire de la Ville au sein de l'Association.

Conclusions adoptées :
adoptée

Affichée le :

01 AVR. 2015

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Marina GIROD DE L'AIN



Le développement durable,

c'est le BIEN-ÊTRE de tous



Le développement durable,

c'est la CORRESPONSABILITE



Des gens en pleine santé sur une planète en bonne santé

Face aux limites des ressources de notre planète, devant le besoin d'une perspective infinie de progrès des sociétés humaines et des individus, le développement durable vient proposer un nouvel élan: celui de l'humain, de sa créativité et de ses relations à son environnement social et naturel. Il vise l'harmonie des hommes entre eux et avec la nature, autrement dit le bien-vivre ensemble dans son territoire. Y compris pour les générations futures. L'article 1 de la Déclaration de Rio de 1992 énonce que « les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable ».

En replaçant l'humain au cœur du développement durable, des collectivités envisagent le bien-être de tous comme:

Ex Une hausse de toutes les politiques publiques. **Ex** Thierry Poyet, vice-président de Brest Métropole Océane

... et une entente fédératrice:

Ex Renforcer sur le territoire des Grenelles, d'associations et de réseaux pour se redonner un sens au développement durable et de rendre ces enjeux plus facilement appréhendables par les acteurs de la société civile. **Ex** Hervé Gilie, vice-président du conseil général de la grande

Définir ensemble le bien-être de tous pour mesurer la richesse

Depuis l'émergence de la comptabilité nationale, la croissance du PIB sert d'indicateur de référence pour la mesure du progrès des sociétés modernes. Or, le PIB n'évalue que la production économique et ne reflète pas la qualité de vie des citoyens.

Face à ce constat, des institutions et des chercheurs proposent de nouveaux indicateurs plus complets s'appuyant sur la notion de bien-être. Citons par exemple l'Indice de Développement Humain, l'Indicateur de Progrès Viable, l'Indice de Bien-être durable, ou les plus récents Better Life Index et Happy Planet Index.

En France, des acteurs s'organisent pour offrir une vision renouvelée de la richesse, comme le collectif Forum pour d'autres Indicateurs de Richesse ou encore pour redonner au bonheur sa place au cœur de la société, par exemple la Fabrique Spinoza. Pour eux, changer notre regard sur la richesse et sa mesure implique la participation de tous les acteurs de la société.

C'est à cette tâche que s'est attelé le Conseil de l'Europe, dans le cadre de sa stratégie pour la cohésion sociale, en promouvant une démarche participative ambitieuse qui définit, agit collectivement et mesure autrement le bien-être de tous.



Ensemble sur la même planète

Pour agir à la hauteur des enjeux, le développement durable, en particulier grâce aux agendas 21, invite les collectivités locales, les acteurs économiques, associations, et citoyens à dialoguer pour unir leurs capacités et leurs compétences et répondre ainsi aux défis mondiaux et locaux: lutter contre les inégalités et préserver la cohésion sociale, permettre la transition énergétique et la sauvegarde de notre biodiversité.

La corresponsabilité. C'est considérer que l'on est interdépendant: chacun prend sa part de responsabilité et bénéficie des efforts des autres. C'est constituer ensemble les actions locales pour être plus en prise avec les réalités.

Participer au bien-être de tous

Une collectivité ne peut définir seule le bien-être de tous, elle a besoin pour cela de travailler avec tous pour définir sa politique de mieux-être. En participant à la conception et à la réalisation des actions, chaque citoyen est reconnu dans ses droits (bien-être de tous sans exclusion) et devoirs (corresponsabilité de tous pour l'avenir). Cette construction collective produit de la convivialité, de la solidarité et de la réciprocité.

Ex Les réunions, ce sont des pratiques entre professionnels et habitants, plus confidentielles et pour la durée. Elles permettent de voir des choses, qui se sont créées, mais qu'on ne voit pas dans les médias. Elles sont donc une manière de créer une vision globale de ce que souhaitent les gens. **Ex** Sébastien Heussien, ex-chef de projet corresponsabilité, Mulhouse

Un nouveau rôle pour les collectivités locales

La collectivité initie ou facilite la création d'une plateforme multi-acteurs, instance de gouvernance juridique essentielle. Celle-ci donne le cap, la stratégie, l'objectif, les moyens de l'atteindre. Elle est moteur du processus et garant de la diversité des participants. Souvent, elle s'appuie sur des comités d'acteurs existants pour élargir, renforcer les liens déjà créés (exemple d'un conseil de développement, d'un conseil de quartier, d'un comité local des usagers...). Son rôle est de faciliter le processus mais aussi proposer, si besoin, des moyens de lever des blocages (administratifs, réglementaires, juridiques...).

Les démarches de corresponsabilité (SRPA): comment ça marche ?

SRPA: pour parler de projets. Pour cela, après la constitution d'un comité de pilotage, de la plateforme multi-acteurs, les acteurs proposent un cadre de travail commun. Ils définissent ensemble les objectifs, les actions, les indicateurs de suivi et les modalités de suivi. Ils se réunissent régulièrement pour évaluer les progrès et ajuster le cadre de travail.

SRPA: pour parler de projets. Pour cela, après la constitution d'un comité de pilotage, de la plateforme multi-acteurs, les acteurs proposent un cadre de travail commun. Ils définissent ensemble les objectifs, les actions, les indicateurs de suivi et les modalités de suivi. Ils se réunissent régulièrement pour évaluer les progrès et ajuster le cadre de travail.

Démarches de corresponsabilité (SRPA) et agendas 21: quel enrichissement mutuel ?

SRPA: pour parler de projets. Pour cela, après la constitution d'un comité de pilotage, de la plateforme multi-acteurs, les acteurs proposent un cadre de travail commun. Ils définissent ensemble les objectifs, les actions, les indicateurs de suivi et les modalités de suivi. Ils se réunissent régulièrement pour évaluer les progrès et ajuster le cadre de travail.

SRPA: pour parler de projets. Pour cela, après la constitution d'un comité de pilotage, de la plateforme multi-acteurs, les acteurs proposent un cadre de travail commun. Ils définissent ensemble les objectifs, les actions, les indicateurs de suivi et les modalités de suivi. Ils se réunissent régulièrement pour évaluer les progrès et ajuster le cadre de travail.